

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

OBJECTIONS À LA PÉTITION DE NOVEMBRE 1784<sup>1</sup>

## OBJECTIONS

AUX DEMANDES FAITES,

A NOTRE AUGUSTE SOUVERAIN;

*Par l'Adresse lue dans une Assemblée tenue chez les R. R. P. P. Recolets, le 30 Novembre 1784.*

Demandé au Prologue. QUE, considerant le fardeau de la Grande-Bretagne, il nous soit accordé une Chambre d'Assemblée, pour imposer des Taxes, &c.

Répondu. Que c'est avec douleur certainement, que nous devons regarder le fardeau de notre Mere Patrie: mais hélas! ce ne peut être qu'une douleur infructueuse: car, quel remède y pouvons-nous apporter? Nous, dont les besoins renaissent chaque jour; nous, qui, chaque année nous dépouillons jusqu'au dernier sol, pour payer les effets, (déjà consommés) qu'est obligée de nous fournir cette Mere Patrie; Nous, qui malgré les sommes énormes, que la guerre a occasionné de laisser en ce pays, sommes encore en arrière avec la Métropole, d'une balance de comptes considérable. Quelles sont donc nos ressources pour appuyer des Taxes? Sera-ce sur les Villes? Qui ne connoît pas l'indigence de leurs Citoyens. Sera-ce sur les Terres? Qui ne sait pas, que les Campagnes endetées envers les Villes, n'ont pu jusqu'à présent se liquider; que la misere est le partage d'une très-grande partie de leurs Habitants. Que sera-ce donc, lorsqu'une partie de leurs travaux sera consacrée pour le soutien de l'Etat? Cet exposé, vrai dans tous ses points, doit convaincre qu'une Chambre d'Assemblée, pour imposer des Taxes, est, non-seulement inutile, mais encore, prejudiciable aux intérêts de cette Colonie.

ART. I.  
Demandé. Que la Chambre soit indistinctement composée d'anciens & nouveaux Sujets, &c.

Répondu, Cet article demande une plus grande extention: car, par ce mot indistinctement, il pourra y avoir autant, & même plus d'anciens que de nouveaux Sujets dans la Chambre; ce qui seroit contraire au droit naturel, puisqu'il y a vingt Canadiens

<sup>1</sup>Archives canadiennes, Q. 40, p. 199.

Cette réplique à la pétition du 24 novembre 1784 fut transmise, avec d'autres documents, dans une dépêche de Dorchester à Sydney, en date du 10 janvier 1789. Comme l'indique le certificat qui y est attaché, elle fut rédigée et imprimée en décembre 1784.